

Commune de DOUR - Opération de développement rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL – 2022



En mars 2022, des membres de la CLDR, de la CCATM, du groupe PCDN, des habitants de Petit-Dour et un représentant de la DNF ont participé à une visite de terrain au cœur de Petit-Dour afin de définir les contours du projet de réaménagement de l'espace.

Au cours de l'année écoulée, l'avant-projet de liaison douce transcommunale entre Petit-Dour et Sars-La-Bruyère a été présenté à la CLDR, puis à l'Administration régionale.

INTRODUCTION

Durant l'année 2022, la finalisation du projet d'aménagement du cœur d'Elouges s'est poursuivie. Le projet a connu quelques modifications suite à la réception de l'avis de la Direction des études environnementales et paysagères et de l'audit de conception mené par la Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voirie. Si les remarques de la Direction des études environnementales et paysagères ont pu être prises en compte, celles reprises dans l'audit n'ont pas toutes mené à une modification du projet. En effet, cet audit a été délivré relativement tard par rapport à l'avancement du projet. Chacune des remarques a dès lors fait l'objet d'une réponse de la part de l'auteur. La majorité de celles-ci ont pu être intégrées, tandis que d'autres n'ont pu être prises en compte. La mise à jour du dossier est en cours.

La convention-faisabilité, négociée en février 2019, relative à l'aménagement d'une liaison douce transcommunale entre Petit-Dour et Sars-La-Bruyère (Frameries) a été signée par la Ministre puis délivrée aux deux communes en début d'année 2022. L'avant-projet a ensuite pu être présenté aux communes en mars 2022, puis aux CLDR de Dour et de Frameries en juin 2022. Les deux collèges communaux ont ensuite approuvé l'avant-projet en août (Dour) et octobre (Frameries) 2022. Le comité d'accompagnement avec la Direction du Développement rural s'est tenu le 30 novembre 2022. Le PCDR de Frameries arrivant à échéance en juillet 2023, les conventions-réalisations ont déjà été sollicitées à ce stade.

La convention, sollicitée en février 2021, projetant le réaménagement de l'ancienne maison communale d'Élouges en maison de village n'ayant, dans un premier temps, pas été retenue par la Ministre, la commune a soumis ce projet dans le cadre de l'appel à projet Tiers-lieux ruraux. La candidature n'a pas été retenue et, en décembre 2022, le projet a finalement obtenu une convention-faisabilité en Développement rural. Le comité d'accompagnement est prévu en février 2023 afin de présenter l'avant-projet aux SPW.

En mars 2022, une visite de terrain rassemblant les membres de la CLDR, de la CCATM, des bénévoles du groupe PCDN, ainsi que les habitants du centre de Petit-Dour, entre autres, a été organisée depuis la place de Petit-Dour. L'objectif était de réaliser le diagnostic du cœur de Petit-Dour afin de dessiner les contours du réaménagement de l'espace. Sur cette base, une proposition de périmètre d'intervention a été proposée à la CLDR et au collège. En fonction de différents paramètres et notamment du budget, le collège communal a déterminé un périmètre d'intervention afin de solliciter une convention en Développement rural. Ce périmètre a été présenté à la CLDR en vue de la réunion de coordination prévue en février 2023.

La CLDR a également sollicité le collège communal afin d'initier un budget participatif via les subsides du Développement rural.

Enfin, la piste cyclopiétonne reliant Dour à Petit-Dour et Blaugies, réalisée via les subsides du Développement rural, a fait l'objet d'une Fiche d'aménagement rural rédigée par la FRW. Celle-ci constitue un exemple duquel pourront s'inspirer de futurs projets de mobilité douce.

ANNEXE 1 : SITUATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

Voir le tableau Excel en annexe (les éléments **en gras** correspondent aux avancées survenues en 2022).

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	Visa 14/16417	647.275,52 €
État d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				06/05/2014
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				24/06/2014
Approbation de l'avant-projet par la R.W				23/10/2014
Approbation du projet par l'A.C.				20/09/2018
Approbation du projet par le Ministre				22/02/2019
Adjudication				13/11/2018
Décision d'attribution du marché				18/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				24/06/2019
Début des travaux				17/09/2019
Réception provisoire				17/06/2021
Décompte final approuvé par la commune				25/10/2022
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
État d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				971.799,04 €
Montant du subside développement rural				

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2013 ² PwDR 2014-2020 : M 7.4	Aménager le cœur de village de Wihéries	Visa 14/16416	804.588,17 €
		État d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		11/06/2015
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		06/10/2016
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		14/11/2016
		Approbation de la convention-réalisation par le C.C.		14/12/2017
		Approbation de la convention-réalisation par le Ministre		08/02/2018
		Adjudication		29/09/2017
		Décision d'attribution du marché		21/12/2017
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		09/05/2018
		Début des travaux		10/09/2018
		Réception provisoire		06/11/2019
		Décompte final approuvé par la commune		23/04/2020
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		État d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		1.556.885,38€
		Montant du subside développement rural		804.588,17€

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subside
2016	PCDR classique PwDR 2007-2013 ³ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Aménager le cœur de village d'Elouges	Visa 17/14020	495.708,56 €
État d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				21/12/2017
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				17/09/2019
Approbation de l'avant-projet par la R.W				18/10/2019
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet rectifié par le C.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Délai d'exécution				
Nombre de jours prestés				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
État d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				880.890,92 €
Montant du subside développement rural				

³ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subsidy
2020	PCDR classique PwDR 2007-2013⁴ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Création d'une liaison sécurisée entre Petit-Dour et Sars-La-Bruyère	<i>Visa 22/10524</i>	702.011,14 €
État d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				30/06/2022
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				19/07/2022
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet rectifié par le C.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Délai d'exécution				
Nombre de jours prestés				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
État d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				782.776,82 €
Montant du subsidy développement rural				

⁴ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Numéro de visa	Montant du subsidy
2022	PCDR classique PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Réaménager l'ancienne Maison communale d'Élouges en maison de village	Visa 22/10524	680.000,00 €
État d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				21/12/2009
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet rectifié par le C.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Délai d'exécution				
Nombre de jours prestés				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
État d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				862.279,88 €
Montant du subsidy développement rural				

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectifs du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁶ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	A6 et E	984.309,19 €	25/10/2022
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			/		
Montant de la vente			/		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			/		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			/		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Sans objet		Montant annuel	Sans objet	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	Sans objet	
Bénéfices ⁸ = recettes moins charges			Montant annuel	Sans objet	
Réaffectation des bénéfices	Sans objet				
Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁹					

⁶ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁸ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁹ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Mise à disposition des usagers doux pour la mobilité quotidienne et animations ponctuelles organisées autour de la mobilité, notamment lors de la Semaine de la mobilité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Incitation à l'usage des modes de déplacements doux

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectifs du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹⁰ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménager le cœur de village de Wihéries	B2, B5, C1, D3, D4, E2 et E3	1.566.983,32 €	23/04/2020
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			/		
Montant de la vente			/		
Modalités de réaffectation du montant de la vente			/		
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			/		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Sans objet		Montant annuel	Sans objet	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	Sans objet	
Bénéfices ¹² = recettes moins charges			Montant annuel	Sans objet	
Réaffectation des bénéfices	Sans objet				
Fonctionnement du projet et utilisation du bien¹³					

¹⁰ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation de manifestation et mise à disposition des habitants
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Amélioration du cadre de vie et attractivité du cœur de village

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹⁴	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁵
2012	2012	2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée ¹⁶	16/03/2022 (Salle du Conseil communal)	Nombre de présents	6 et 1 invité
	19/03/2022 (Petit-Dour)		10 et 19 invités
	01/06/2022 (Salle du Conseil communal)		10 et 2 invités
	29/06/2022 (en visioconférence)		3 et 2 invités
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>Au cours de l'année écoulée, la CLDR a notamment été consultée au sujet du lancement d'un budget participatif ayant recours aux subsides du Développement rural et sur l'avant-projet de liaison douce entre Petit-Dour et Sars-La-Bruyère (Frameries). Elle a également été invitée à travailler sur le diagnostic du cœur de village de Petit-Dour et sur les pistes d'aménagements à y réaliser en vue d'actualiser la fiche-projet et de négocier une convention en Développement rural.</p> <p>Le PCDR de Dour arrivant à échéance en mars 2024, la CLDR est consciente des difficultés de mener à bien l'activation des fiches-projets prévus dans la programmation pour l'année 2023 et pour l'année 2024. L'objectif est dès lors de se focaliser sur un projet, celui de l'aménagement du bois de Cocars, en alliant des aspects de mobilité, de convivialité et de protection de l'environnement et de la biodiversité.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	Fiche-projet 1.2 en y conciliant les intentions de la fiche-projet 2.2		
Intitulé du projet	Aménager le site des Cocars (FP 1.2) et Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions (FP 2.2)		
Priorité du projet	Court terme et moyen terme		
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'actualisation de la fiche-projet avec la CLDR (1^{er} semestre 2023) - Négociation d'une convention en Développement rural (2^e semestre 2023) 		

¹⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁵ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁶ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TOIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Court terme	FP 1.2 : Aménager le site des Cocars	417.963, 00 €	SPW-Direction du DR	80 %
				Budget communal	20 %
	Moyen terme	FP 2.2 : Créer un réseau de mobilité douce : intersections - interconnexions	Sans objet	SPW-Direction du DR	80 %
				Budget communal	20 %
Année rapport annuel + 2 ans	Court terme	FP 1.5 : Aménager le quartier de la citadelle à Élouges	1.179.606,67 €	SPW-Direction du DR	60 % jusqu'à 500.000 € et 80 % jusqu'à 500.000 €
				Budget communal	40 %, 20 % et 100 % en fonction des postes et dépassements de l'assiette de subsides
Année rapport annuel + 3 ans (fin de validité du PCDR le 20 mars 2024)					

Lot	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Statut	Montant du projet à 100%	Subsides reçus ou prévus	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet	Si projet réalisé, date de la fin des travaux	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon	Si nouvelle initiative, description du constat qui justifie le projet et les objectifs rencontrés du PCDR
1	1.1	Créer un réseau de mobilité douce : artères principales	Réalisé	984.309,19 € (décompte final)	647.275,52 € (convention-réalisation 2018a)	SPW-DGO3 / Budget communal	Convention-faisabilité 2014-A : Début des travaux en septembre 2019 La piste cyclo-piétonne a été finalisée à l'été 2020. Le marquage des pistes suggérées ainsi que la plantation de 120 saules têtards en bordure de champs ont été réalisés au dernier trimestre 2020. L'inauguration officielle s'est déroulée le 17 septembre 2021. La piste est aussi agrémentée d'une haie (noisetier, sorbier, sureau, aubépine, érable, cornouiller et fusain) de 1750 m. Une fascine a aussi été réalisées et deux autres le seront prochainement.	17/06/2021 (Réception provisoire)		
1	1.2	Aménager le site des Cocars	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Achat et rénovation de la chapelle de Cocars par l'ARC Borinage Hauts-Pays. Présence d'une chiroptière dans la chapelle. Fiche à activer en 2023.			

1 1.3	Aménager le cœur de village d'Elouges	En cours	880.890,12 € (convention-faisabilité)	495.708,56 € (Convention-faisabilité)	SPW-DGO3 / Budget communal	<p>Avis favorable de la DGO1 Comité d'accompagnement le 18 octobre 2019 Sollicitation de l'avis de la Ministre Révision du projet fin 2020 afin de diminuer les coûts Présentation du projet modifié à la CLDR et aux riverains le 16 novembre 2021.</p> <p>Adaptation du projet sur la base des remarques formulées dans l'avis de la Direction des études environnementales et paysagères et dans l'audit de mobilité reçus début 2022 en vue du dépôt de la demande de permis en 2023.</p>		
1 1.4	Aménager le cœur de village de Wihéries	Réalisé	1.566.983,32 € (décompte final)	804.588,17 € (convention-réalisation 2018)	SPW-DGO3 / Budget communal	<p>Convention-faisabilité 2014-B : Fin des travaux en novembre 2019 L'inauguration officielle s'est déroulée le 18 septembre 2021.</p>	06/11/2019 (Réception provisoire)	
1 1.5	Aménager le quartier de la citadelle à Elouges	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	<p>Une candidature a été introduite dans le cadre de l'appel à projet européen FEDER (priorité 2)</p>		
1 1.6	Aménager l'école du Dérodé	Abandonné			SPW-DGO3 / Budget communal			<p>L'ancienne école du Dérodé a été vendue. L'accueil des classes vertes, initialement prévu dans le bâtiment, se fera sur le site du Belvédère.</p>

1 1.7	Réaménager l'ancienne maison communale d'Elouges (Mulpas)	En cours	862.279,88 € (Convention-faisabilité)	680.000 € (Convention-faisabilité)	SPW-DGO3 / Budget communal	Présentation de l'esquisse à la CLDR en 2017 recherche de subsides pour le musée – projet en stand-by En octobre 2020, la CLDR a souhaité relancer le projet en vue de réhabiliter le bâtiment en maison de village La réunion de négociation s'est tenue le 10 février 2021. Une esquisse a été présentée en CLDR le 4 mai 2021 puis l'avant-projet a été présenté à la CLDR et aux riverains le 16 novembre 2021. Justification des besoins des associations sollicitée en janvier 2022 et transmise au cabinet Tellier en février 2022 Dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets Tiers-lieux ruraux en octobre 2022 (non retenu) Obtention d'une convention-faisabilité en décembre 2022			
1 1.8	Aménager l'ancienne école maternelle de Petit-Dour	En attente			Fédération Wallonie Bruxelles / Budget communal				
1 1.9	Installer un Conseil Consultatif des Jeunes	Abandonné			Plan de Cohésion Sociale			Après plusieurs essais non fructueux (manque de retour), le PCS a décidé d'abandonner l'idée d'un conseil des	
1 1.10	Doter Dour d'une stratégie touristique	En cours			DGO1 / CGT / Infrasport	Convention de collaboration Maison du Tourisme de Mons Reconnaissance officielle comme Office du Tourisme et ouverture en mai 2018 (sur le site du Belvédère)			
1 1.11	Diversifier l'accès aux produits locaux	En cours			SPW-DGO3 / asbl ARC	Salon de la Santé organisé par le PCS Marchés du terroir organisés sur la Grand-Place de Dour Poursuite de marchés de manière délocalisée (GP Samain, carnaval d'Élouges, marché d'Élouges, etc.)			

2 2.1	Créer un réseau de mobilité douce : réseau secondaire	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Sollicitation du DR pour la création d'une piste cyclopiétonne entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère (projet transcommunal) le 21 février 2019 Approbation convention par les Conseils communaux en juin 2019 Courrier d'accord de la Ministre le 19 octobre 2021 Élaboration de l'avant-projet par IDEA et présentation aux communes (31/03/2022) aux CLDR de Dour et Frameries (06/2022) et au SPW (30/11/2022) Avancement des négociations pour les acquisitions			
2 2.2	Créer un réseau de mobilité douce : intersections – interconnexions	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Engagement d'un géomètre : réalisation d'un inventaire des sentiers			
2 2.3	Améliorer la mobilité générale	En cours			Budget communal	Dossier retenu dans le cadre de l'appel « Communes pilotes Wallonie cyclable » Élaboration du Plan Communal de Mobilité en cours			
2 2.4	Aménager la place de l'église à Blaugies	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Réfection du revêtement			
2 2.5	Aménager le cœur de village de Petit-Dour	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Visite de terrain organisée le 19/03/2022 avec les riverains, la CLDR, la CCATM, le PCDN, etc. Élaboration d'un périmètre d'intervention (place, bois de la Tassonnière et ruelle Totomme) Gestion de la balsamine et de la renouée à programmer par les services environnement et travaux			
2 2.6	Restaurer la maison citoyenne de Wihéries	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
2 2.7	Créer un espace d'accueil polyvalent	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				

2	2.8	Créer une halle couverte	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Appel à projet « hall relais agricole » : projet abandonné faute de retours des agriculteurs			
2	2.9	Aménager le site de Sauwartan	En attente			À déterminer				
2	2.10	Aménager le site Ferrand	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
2	2.11	Protéger le terril Saint-Charles	En cours			À déterminer	Mare nettoyée, restaurée et clôturée en 2016. Réflexion en cours avec le PNHP et Natagora pour obtenir le statut de réserve naturelle			
2	2.12	Aménager le terril Grande Veine à Elouges	Réalisé			SPW-DGO3 / Budget communal	Stand de tir construit et exploité en 2018 (projet privé via bail emphytéotique)			
2	2.13	Créer un maillage d'équipements sportifs	En cours			Infrasport/budget communal	Installation d'un parcours santé sur le site du Belvédère. Projet de parc urbain (Sentier Plantis Jacquette) intégrant des équipements de fitness et street workout			
2	2.14	Créer une ADL	Réalisé			SPW-DGO5 / SPW-DGO6	L'asbl Dour centre-ville a un rôle de développement local pour le commerce, la communication, la mobilité ou encore la convivialité			
2	2.15	Doter Dour d'outils d'aménagements du territoire	En attente			À déterminer				
2	2.16	Mettre en place un Agenda 21 Local	En cours			Budget communal	Plusieurs projets de développement durable : Commune zéro déchet (consigne des canettes, défi familles, site des Wallants, etc)			
3	3.1	Donner une nouvelle vocation à l'ancienne cure de Petit-Dour	Réalisé			SPW-DGO3 / Budget communal	L'ancienne cure a été vendue en 2018 à un particulier. La rénovation est aujourd'hui terminée.			
3	3.2	Créer une maison de village à Wihéries	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
3	3.3	Aménager l'ancienne sucrerie de Blaugies	En attente			À déterminer				

3 3.4	Faire vivre le réseau de mobilité douce	En cours			Budget communal	Organisation annuelle de marches et de joggings par des associations privées. Organisation par le Centre culturel de balades VTT avec dégustation de produits locaux en partenariat avec « Génération Ravel »			
3 3.5	Créer des logements tremplins	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
3 3.6	Créer des logements intergénérationnels	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
3 3.7	Aménager le site de la chapelle Notre-Dame de la Paix à Blaugies	En cours			Commissariat général au tourisme/ Budget communal	Réflexion enclenchée dans le cadre de l'aménagement du cœur de Petit-Dour (non retenu dans le périmètre d'intervention)			
3 3.8	Mettre en réseau les associations	Réalisé			À déterminer	Plan de Cohésion Sociale (PCS) : gestion de la maison des associations à Blaugies, calendrier biannuel des associations, salons, etc.			
3 3.9	Créer un espace de jeu à Blaugies	En attente			Infrasport/Budget communal				
3 3.10	Développer l'opération Façades Fleuries	En cours			Budget communal	Le concours des façades, jardins et potagers de l'entité se poursuit			
3 3.11	Réaliser un aménagement paysager des entrées de village	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Installation de bacs de fleurissement à l'entrée des villages en 2018			
3 3.12	Sauvegarder le patrimoine matériel	En cours			PPPW/ budget communal	Participation annuelle aux Journées du Patrimoine coordonnée par la bibliothèque			
3 3.13	Protéger la vallée du Hanneton	En attente			À déterminer				
3 3.14	Sauvegarder le patrimoine immatériel	En attente			À déterminer				
3 3.15	Créer des bureaux partagés pour indépendants	En cours			FEADER / RW	Création d'espaces de télétravail dans la Bibliothèque du futur : le chantier a débuté en juin 2021			
3 3.16	Créer un atelier partagé	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				
3 3.17	Créer un atelier rural	En attente			SPW-DGO3 / Budget communal				

3 3.18	Conforter et diversifier l'activité agricole	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Actions menées auprès des agriculteurs pour le développement de l'agroforesterie (Petit-Dour) Créations de vergers sur des parcelles agricoles en lien avec le PNHP			
3 3.19	Dour, ville festive	En cours			Commissariat général au tourisme / budget communal	Asbl Dour centre-ville : organisation de diverses activités (cortège Halloween, Dour on ice, fête du marché...)			
3 3.20	Inscrire Dour dans les actions Cœur de Hainaut et dans un volet frontalier	En cours			À déterminer	Projets de points-nœuds (mobilité cyclable) à l'échelle du Cœur du Hainaut Collaboration régulières avec le Parc Naturel des Hauts Pays (exemple : achat groupé de matériel)			
3 3.21	Conforter et amplifier les promenades thématiques	En cours			Commissariat général au tourisme / budget communal	Gestion et maintien des sentiers existants (plan d'entretien) et sensibilisation à la biodiversité via l'installation de panneaux Création d'un circuit de la guerre par la bibliothèque			
3 3.22	Améliorer la biodiversité - acquisition de zones caractéristiques et restaurables	En cours			SPW-DGO3 / Budget communal	Aménagement du site des Wallants : zone de préservation de la biodiversité et sensibilisation (exemple : rucher didactique) Végétalisation de l'ensemble des cimetières Prairies fleuries dans les espaces libres des cimetières de Dour et Wihéries Participation à l'appel à projets BiodiverCité Acquisition par la commune de la carrière du four à chaux Warocquier avec pour objectif de l'ouvrir aux promeneurs Acquisition d'une prairie au centre de Dour (Sentier Plantis Jacquette) afin d'y créer un parc urbain.			

Merci de remplir les 3 premières colonnes en reprenant les intitulés exacts de votre PCDR. Le fichier doit être transmis en format .xlsx à l'Administration.

Opération de Développement Rural de Dour

Compte-rendu de la Commission locale de Développement rural
Mercredi 16 mars 2022 – 19h00, salle du conseil communal

Présents :

Mesdames et messieurs Carlo Di Antonio, André Duray, Christiane Gonnella, Christophe Lefèvre, Liliane Nouvelle et Frédéric Szylar

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR
Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

Excusés :

Mesdames et messieurs Anseau Luc, Francis Bossuyt, Christophe Coquelet, Thomas Durant, Catherine Himpe, Bernard Leroy, Alain Miraux, Fabian Ruelle, Peter Schelfaut
Natagora

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des réunions de CLDR du 4 mai 2021 et du 16 novembre 2021 ;
- Rapport annuel 2021 et programmation des projets subsidiables en Développement rural ;
- Information sur le budget participatif ;
- Divers.

1. Approbation des comptes-rendus des réunions de CLDR du 4 mai et du 16 novembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport annuel 2021 et programmation des projets subsidiables en Développement rural

2.1. Rapport annuel 2021

La FRW présente les points principaux sur base d'une présentation. En 2021, la CLDR s'est réunie à deux reprises pour aborder différents sujets :

- Le 04 mai pour le rapport annuel 2020, la présentation de la nouvelle circulaire DR et l’approbation du nouveau ROI ainsi que la présentation de l’avant-projet d’aménagement de l’ancienne maison communale d’Elouges
- Le 16 novembre, lors d’une réunion élargie aux riverains d’Elouges pour la présentation de l’avant-projet définitif d’aménagement de l’ancienne maison communale d’Elouges et la présentation du projet du cœur de village d’Elouges

Concernant les projets en cours subsidiés en Développement rural :

- Le cœur de village de Wihéries a été inauguré le 18 septembre 2021
- La piste cyclo-piétonne longeant la route d’Offignies et reliant Petit-Dour et Blaugies par du marquage suggéré a été inaugurée le 17 septembre 2021 à l’occasion d’une journée de sensibilisation à la pratique du vélo, proposée aux écoles de l’entité
- Le projet d’aménagement du cœur d’Elouges a été présenté à la CLDR et aux riverains en novembre 2021. Depuis lors, la commune a reçu deux audits réalisés par la région wallonne, l’un concernant les aménagements végétalisés et l’autre relatif à la mobilité. L’auteur de projet travaille actuellement sur une version adaptée aux remarques formulées dans ces audits.
- Les conventions-faisabilité relatives à la liaison douce entre Petit-Dour et Sars-la-Bruyère ont été signées début 2022 par la Ministre. La prochaine étape consiste en la réalisation puis la présentation en CLDR de l’avant-projet.
- Pour l’ancienne maison communale d’Elouges, la convention-faisabilité avait été négociée en début d’année 2021 mais n’a pas encore été approuvée par la Ministre. Entre-temps, l’auteur de projet étant déjà désigné, l’esquisse puis l’avant-projet ont été réalisés.

2.2. Programmation des projets à 3 ans

En 2021, la CLDR avait opéré le choix suivant :

2021	2022	2023
Fiche 2.5 : Aménager le cœur de village de Petit-Dour	Fiche 1.2 : Aménager le site des Cocars Fiche 2.2 : Créer un réseau de mobilité douce : intersections - interconnexions	Fiche 1.5 : Aménager le quartier de la citadelle à Elouges

Un document reprenant l’ensemble des projets du PCDR en cours et en attente a été fourni aux participants afin de décider de la programmation pour les 3 prochaines années. À la lecture du document, plusieurs remarques et questions sont formulées :

⇒ La validité du PCDR se termine ; est-il possible de le prolonger ?

Une prolongation du PCDR actuel n’est pas possible mais la commune peut décider de l’élaboration d’un deuxième PCDR. C’est la Ministre qui décide, tous les deux ans, des communes pouvant bénéficier de l’accompagnement de la FRW. La prochaine désignation est prévue en 2023. La Commune va entreprendre les démarches en ce sens et solliciter une nouvelle fois cet accompagnement. Il est à noter qu’il est possible d’entreprendre l’élaboration et la réalisation d’un PCDR sans l’aide de la FRW.

⇒ L'accès au Bois de Cocars depuis la rue Victor Regnart est dangereux en raison de la dégradation du pont situé à proximité de la chapelle de Cocars.

Le service Travaux de la Commune sera informé.

⇒ À la place du jeu de balle à Wihéries, les nouveaux escaliers sont en béton lisse et assez glissants. L'idéal serait d'y prévoir une rampe. La demande a déjà été acceptée par la Commune et mais rien n'a encore été aménagé.

⇒ Toujours à Wihéries, à la rue Ferrer, juste après le carrefour du Quesnoy, un passage pour piétons était prévu. Les bordures sont abaissées mais le passage pour piétons n'a jamais été tracé. Il s'avère pourtant nécessaire ; il n'y a pas d'autre traversée avant le parc communal.

Le service Travaux sera informé.

⇒ En quoi consiste les logements tremplins ?

Les logements Tremplin sont des logements communaux à loyer modéré dédiés aux jeunes dans le but de soutenir leur installation définitive dans la commune. Au terme de la location d'un de ces logements, la commune peut rétribuer au locataire une part des loyers versés à condition que celui-ci ait acheté au sein de l'entité.

⇒ Qu'est-ce qu'un atelier partagé ?

Un atelier partagé suit le principe d'un atelier rural, qui vise à soutenir les entrepreneurs souhaitant lancer leur activité en proposant un loyer modéré. La différence est que de l'équipement ou des services peuvent être communs.

⇒ L'ancienne sucrerie de Blaugies fait partie des projets du PCDR bien que celle-ci soit privée.

Au moment de l'élaboration du PCDR, il avait été proposé de prévoir une fiche-projet relative au réaménagement de ce site dans le cas où il aurait été en vente. L'opportunité ne s'est néanmoins pas présentée.

La consultation visant à solliciter une convention pour l'aménagement du cœur de Petit-Dour aura lieu ce samedi 19 mars. Le projet sera donc seulement négocié auprès du SPW en 2022.

La FRW informe les membres que les 10 ans de validité du PCDR de Dour arrivent à échéance le 20 mars 2024. La commune peut donc négocier une dernière convention en 2024 avant cette date, sans toutefois avoir la certitude que la Ministre l'octroie.

La CLDR décide de garder la programmation telle que validée en 2021 :

2022	2023	2024
Fiche 2.5 : Aménager le cœur de village de Petit-Dour	Fiche 1.2 : Aménager le site des Cocars Fiche 2.2 : Créer un réseau de mobilité douce : intersections - interconnexions	Fiche 1.5 : Aménager le quartier de la citadelle à Elouges

Pour 2024, le projet d'aménagement du quartier de la citadelle est conservé. La réalisation de celui-ci sera également proposée dans le cadre du programme de subventionnement européen FEDER. Dans

le cas où la candidature serait retenue, la programmation pourra être revue l'année prochaine au moment du rapport annuel.

3. Information sur le budget participatif

La nouvelle circulaire relative aux ODR permet aux communes ayant un PCDR actif de solliciter un subside wallon pour l'organisation d'un budget participatif sur son territoire. Les modalités pour bénéficier de cette subvention sont présentées

Concrètement, la commune peut obtenir jusqu'à 10.000€ de subsides, sur le principe d'1 € versé par la Région wallonne pour 1€ communal. Le budget participatif prend la forme d'un appel à projets destiné aux citoyens.

Plusieurs exemples de projets sont présentés. Ceux-ci peuvent prendre des formes diverses : création d'un terrain de pétanque pour plus de convivialité, restauration et mise en valeur d'un élément du patrimoine, amélioration d'un espace public, ... Le but principal étant d'œuvrer à l'amélioration du cadre de vie.

Pour répondre à l'appel, les projets devront être portés par une entité juridique reconnue ou par un groupement de minimum 5 citoyens et doivent prendre place sur une parcelle communale. C'est la CLDR qui constitue le comité de sélection selon un règlement type rédigé par la Région wallonne.

Les membres de la CLDR marquent leur intérêt pour cette démarche et sollicitent la Commune pour qu'un budget participatif de 20.000€ soit initié en 2023.

4. Divers

- ⇒ En prévision de la consultation citoyenne prévue ce samedi 19 mars à Petit-Dour, il est proposé :
 - D'accorder une attention particulière à la ruelle Modeste Richard pouvant relier la place de Petit-Dour à la voie de Sars et au bois de Colfontaine ;
 - D'envisager le réaménagement du bâtiment de l'ancienne machine à eau située derrière la Salines. Cependant, il s'avère que ce bien est privé ;
 - De recréer un sentier longeant le ruisseau.

- ⇒ L'acquisition d'un terrain situé à proximité du sentier Plantis Jacquette par la Commune est en cours. L'objectif est d'y créer un parc. Des jardins partagés ainsi qu'un verger conservatoire y seront aménagés.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie

Opération de Développement Rural de Dour

Compte-rendu de la Commission locale de Développement rural
Samedi 19 mars 2022 – 10h30, place de Petit-Dour

Présents :

Mesdames et messieurs Jean-Denis Allard, Carlo Di Antonio, Thomas Durant, André Duray, Christiane Gonnella, Christophe Lefèvre, Bernard Leroy, Vincent Loiseau, Frédéric Szylar, René Zoetaert

17 citoyens de Petit-Dour

Monsieur Julien Dubois – Division Nature et Forêts

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR
Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

La Fondation rurale de Wallonie (FRW) explique le contexte de la consultation ; l'aménagement du cœur de village de Petit-Dour est une fiche-projet du Programme communal de Développement Rural (PCDR), comme l'a par exemple été le cœur de Wihéries. A ce titre, la Commune peut obtenir des subsides wallons pour sa réalisation. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR), commission majoritairement citoyenne, a choisi cette année d'activer la fiche concernant le cœur de Petit-Dour afin d'améliorer la sécurité, l'esthétique et la convivialité du village.

Les aménagements doivent être réalisés sur parcelles communales. A Petit-Dour, la place et les voiries sont communales tout comme une partie du bois géré par la Division Nature et Forêts (DNF). La consultation du jour a pour objectif de faire un court diagnostic de la situation existante et d'identifier les souhaits pour le cœur de village. Dans ce but, les riverains de Petit-Dour, la CLDR, la CCATM et les membres du PCDN ont été conviés à cette rencontre.

Les résultats de la consultation permettront à la Commune de définir le périmètre d'intervention et d'estimer le coût des travaux avant de rencontrer la Région wallonne et de négocier les subsides pour le projet. Ils permettront également au futur auteur de projet de proposer une esquisse qui tienne compte des desiderata. Les riverains et les différentes commissions seront alors à nouveau conviés pour affiner le projet. Attention, ces étapes prennent du temps, il faudra compter au minimum 1 an avant une présentation de l'esquisse.

La FRW propose de former 3 groupes composés à la fois de riverains et de membres des commissions pour faire un parcours d'1,5km en partant de la ruelle Totomme vers la chapelle Notre-Dame de la Paix à travers le bois puis en revenant par la rue Ropaix. Un questionnaire est utilisé.

Synthèse des résultats des 3 groupes :



Petit-Dour

Diagnostic du cœur de village

19 mars 2022



LA PLACE DE PETIT-DOUR

Utilisation de l'espace

Quelle image avez-vous de la place ?

- Une image positive
- Une image négative
- Sans avis

Pourquoi ?

STATIONNEMENT IMPORTANT ET QUI RISQUE DE S'ACCENTUER ENCORE AVEC LES PROJETS DE LOGEMENT
SATURATION DES PLACES DE STATIONNEMENT
ABSENCE DE PARKING VÉLO
ABSENCE DE JEUX ET ESPACES VERTS POUR ENFANTS

Comment y accédez-vous pour vos activités ?

- À pied
- À vélo
- En voiture
- En transport en commun
- Autres :

Quels sont les grands points positifs et négatifs de la place ?

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> PLACE CENTRALE | <input type="checkbox"/> PLACE MINÉRALE |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3 COMMERCES | <input type="checkbox"/> ILOT DANGEREUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARRÊT DE BUS | <input type="checkbox"/> BOITE AUX LETTRES MAL SITUÉE |
| <input checked="" type="checkbox"/> BACS DE FLEURS | <input type="checkbox"/> CIRCULATION ET VITESSE EXCESSIVES |
| <input checked="" type="checkbox"/> PATRIMOINE EN PRÉSENCE (ÉGLISE, MONUMENT AUX MORTS, ÉCOLE) | <input type="checkbox"/> STATIONNEMENT RESTREINT |
| <input checked="" type="checkbox"/> POINT DE DÉPART DE BALADES | <input type="checkbox"/> ASPECT "PARKING" |
| | <input type="checkbox"/> MANQUE DE VISIBILITÉ EN ENTRÉE ET SORTIE DE PLACE |
| | <input type="checkbox"/> SA TAILLE RÉDUITE |

Quels sont les usages et activités qui s'y déroulent actuellement ?

- Du stationnement organisé
- Du stationnement aléatoire
- Un marché local
- Du sport
- Des jeux
- Des fêtes **FÊTE DE LA MUSIQUE, FESTIVAL FRANC GAULOIS, FÊTES DE LA FANFARE**
- Des événements particuliers
- Autres : **ANCIENNEMENT, ON Y PLAÇAIT UN CHAPITEAU AVEC DES ARTISANS**

LE STATIONNEMENT EST ORGANISÉ MAIS PAS BIEN RESPECTÉ

Pour quelles raisons utilisez-vous cet espace ?

- Vous divertir
- Acheter / Consommer
- Vous déplacer
- Stationner
- Vous reposer
- Rencontrer d'autres habitants
- Vous promener
- GROUPE DE MARCHÉ RAPIDE**
- Autres : **RENCONTRE ENTRE PARENTS À LA SORTIE DE L'ÉCOLE**

Quand utilisez-vous cet espace ?

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plusieurs fois par jour ENTRÉE ET SORTIE DE L'ÉCOLE | <input type="checkbox"/> La semaine | <input checked="" type="checkbox"/> En été / Quand il fait beau |
| <input type="checkbox"/> Une fois par jour | <input type="checkbox"/> Le week-end | <input type="checkbox"/> Jamais |
| <input checked="" type="checkbox"/> Une fois par semaine environ | <input type="checkbox"/> Le matin | <input type="checkbox"/> Autres : C'EST UN LIEU DE PASSAGE |
| <input type="checkbox"/> Une fois par mois environ | <input type="checkbox"/> L'après-midi | LES ADOS ET ENFANTS SE RETROUVENT SUR LA PLACE OU SUR LE MURET AUTOUR DU MONUMENT |
| <input type="checkbox"/> Lors d'événements | <input type="checkbox"/> Le soir | |

LA PLACE DE PETIT-DOUR

Infrastructures et mobilité

<p>Quels sont les équipements publics actuellement présents?</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Des bancs<input type="checkbox"/> Des tables<input checked="" type="checkbox"/> Des poubelles<input type="checkbox"/> De la signalétique<input type="checkbox"/> Des panneaux d'information<input type="checkbox"/> De l'éclairage<input checked="" type="checkbox"/> Un arrêt de bus<input checked="" type="checkbox"/> Des bulles à verre<input checked="" type="checkbox"/> Des bulles à vêtements	<p>- PAS BESOIN DE PLUS CAR MANQUE DE CONVIVIALITÉ</p> <p>- PAS ASSEZ NOMBREUX</p> <p>LES BULLES SONT MAL LOCALISÉES (LE LONG DU TROTTOIR VERS LA RUE DU CIMETIÈRE)</p>
--	--

<p>Comment sont les équipements publics actuellement présents ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> En nombre suffisant<input type="checkbox"/> Trop nombreux<input checked="" type="checkbox"/> De bonne qualité<input type="checkbox"/> Dégradés	<p><input type="checkbox"/> Bien adaptés aux besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Non adaptés aux besoins</p> <p>Pourquoi ? LE BANC PRÈS DU MONUMENT AUX MORTS EST MAL PLACÉ</p>	<p>Les câbles aériens impactent-ils l'espace visuellement ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui<input checked="" type="checkbox"/> Non<input type="checkbox"/> Sans avis
---	--	---

<p>Quels sont les points d'attention spécifiques pour le stationnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'offre est trop importante<input type="checkbox"/> L'offre est adaptée aux besoins<input checked="" type="checkbox"/> L'offre est insuffisante<input checked="" type="checkbox"/> Les places sont mal localisées<input type="checkbox"/> Les places ne sont pas bien délimitées<input checked="" type="checkbox"/> Les places sont dangereuses À LA SORTIE DE LA PLACE<input type="checkbox"/> La présence de voitures-ventouses (stationnement long terme)<input checked="" type="checkbox"/> Le conflit entre le stationnement riverain et le stationnement des visiteurs<input type="checkbox"/> Autres :
--

<p>Actuellement, l'espace dispose-t-il d'aménagements de sécurité routière ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Oui L'ÎLOT CENTRAL<input type="checkbox"/> Non <p>Si oui, ces aménagements sont-ils efficaces ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Oui EN PARTIE : RALENTIT LE TRAFIC MAIS MANQUE D'ÉCLAIRAGE<input type="checkbox"/> Non <p>Si non, pourquoi ?</p>	<p>Les aménagements de sécurité routière existants sont-ils intégrés dans l'espace public ?</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Oui<input type="checkbox"/> Non
---	--

<p>Avez-vous des besoins particuliers pour la place ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• DÉPLACER : LE BANC, LES BULLES À VERRE (ENTERRÉES?), LA BOÎTE AUX LETTRES ET AJOUTER LES BOÎTES DES PRINCIPALES MUTUALITÉS• INSTALLER DU PARKING À VÉLOS• INTÉGRER AU PÉRIMÈTRE : L'ESPACE DU MONUMENT AUX MORTS, LE CARREFOUR DE LA RUE DU TRIEUX, LA RUELLE MODESTE RICHARD ET ALLER DE L'ÉCOLE JUSQU'À LA RUE DU CIMETIÈRE• VÉGÉTALISER LA PLACE• AVOIR PLUS D'ÉQUIPEMENTS (BANCS, DISTRIBUTEUR BANCAIRE?)• SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE LA VOIRIE - DÉVOYER LA RUE ?• DÉCALER LES DEUX ÎLOT CENTRAUX POUR GAGNER DE L'ESPACE DE TROTTOIRS• PLACER LE SAPIN AILLEURS QUE SUR LA PLACE• INSTALLER UNE POUBELLE À MÉGOTS (ARRÊT DE BUS) + DES POUBELLES BLEUES• RACHETER L'ÉGLISE (DE NOUVEAU EN VENTE) ET EN FAIRE UN PARC
---	--

DANS LE BOIS

Existe-t-il des cheminements uniquement dédiés aux modes doux (sentiers, ruelles...) ?

Oui

Lesquels ? **CHEMIN RUE SAUSSETTE, RUELLE TOTÔME, ACCÈS VERS LE BOIS, RUELLE MODESTE RICHARD**

Pour quels usages ? **ACCÈS AUX COMMERCES, DÉPLACEMENTS UTILES, PROMENADE À VÉLO OU À PIED**

Non

Quels sont les éléments naturels à valoriser ?

La présence de l'eau **LE RUISSEAU ET LES ÉTANGS, LE CIRCUIT DES 3 RUISSEaux**

De la végétation haute (arbres, arbustes, etc.)

De la végétation basse (buissons, fleurs, massifs, haies, etc.) **JONQUILLES, ANÉMONES, FICAIRES**

Des zones enherbées

D'animaux : Lesquels ?

Autres : **LE BOIS EST UNE ZONE NATURA 2000 ET EST DÉTÀ GÉRÉ EN FONCTION, PRÉVOIR NICHOS ET HÔTELS À INSECTES (PARTENARIAT DNF)**

Quelles sont les éventuelles problématiques environnementales présentes sur le site ?

Des espèces végétales inadéquates **BALSAMINE + RENOUÉE DU JAPON**

Des problèmes karstiques **À CONFIRMER, TROUS PARTICULIERS PAR ENDRIT + SABLES MOUVANTS PRÈS DE LA SALINE**

Des risques d'inondations **À CÔTÉ DE LA SALINE ET EN BAS DU BOIS (DALLE DE POMPAGE) + QUAND LE RUISSEAU MONTE,**

Du ruissellement **INONDATION DES CAVES DES HABITATIONS + RUISSELLEMENT EN FONCTION DES CULTURES**

Autres : **IL ARRIVE QUE DES MOTOS PASSENT DANS LE BOIS + DÉCHETS VERTS ET INERTES À L'ARRIÈRE DE MAISONS**

Selon vous, existe-t-il des bâtiments ou des éléments construits d'intérêt architectural et/ou patrimonial ?

Oui

Lesquels ? **LA CHAPELLE ND DE LA PAIX, LE CHEMIN EMPERRÉ ET LE CHEMIN DE CROIX AUTOUR DE LA CHAPELLE + ANCIENNE CITERNE (VÉRIFIER SON HISTOIRE ET SON INTÉRÊT) + PANNEAU DIDACTIQUE ?**

Non

Sans avis

Ces éléments sont-ils en bon état ?

Oui **LA CHAPELLE EST À L'ÉTAT DE RUINE**

Non

Sans avis

Doivent-ils être valorisés dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace ?

Oui **AMÉNAGER UN ESPACE DE DÉTENTE, PIQUE-NIQUE, TABLE D'ORIENTATION, COIN BARBECUE**

Non **RAPPELER L'ANCIENNE VOCATION RELIGIEUSE DU LIEU DE MANIÈRE SYMBOLIQUE**

Sans avis **NE PAS RÉHABILITER LA CHAPELLE MAIS CONSERVER SYMBOLES (COLONNES, LINTEAU...)**

Avez-vous des besoins particuliers pour le bois ?

- **UN CHEMIN EXISTAIT LE LONG DU RUISSEAU ET A DISPARU. IL DEVRAIT ÊTRE RÉAMÉNAGÉ (SERAIT COMPLÉMENTAIRE AU SENTIER DU HAUT, PLUS DIFFICILE D'ACCÈS) AINSI QU'UN ACCÈS AUX ÉTANGS (EN CONSERVANT LEUR ASPECT SAUVAGE, NATUREL ET FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ)**
- **CONSERVER LA SITUATION ACTUELLE DES CHEMINEMENTS**
- **DES ESPACES DE DÉTENTE AVEC DU MOBILIER DEVRAIENT ÊTRE PROPOSÉS ("TRANSATS", TABLES DE PIQUE-NIQUE ET BANCs AUX POINTS DE VUE INTÉRESSANTS)**
- **LES SCOUTS AVAIENT AMÉNAGÉ UNE TYROLIENNE DANS LE BOIS. À REFAIRE ? + RÉINTÉGRER SCOUTS**
- **INSTALLER UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS, UN PARCOURS SANTÉ**
- **AMÉNAGER LE LIEU DE LA CHAPELLE EN UN ESPACE DE DÉTENTE, SPIRITUEL + RAPPELER SYMBOLIQUEMENT LE BÂTIMENT (PATRIMOINE)**
- **IDENTIFIER LES ARBRES INTÉRESSANTS**
- **RELIER LES DEUX CÔTÉS DU RUISSEAU + CRÉER UN SECOND ACCÈS AU BOIS**
- **PRÉVOIR UN PARKING VÉLO**
- **INSTALLER PANNEAU DIDACTIQUE SUR ORIGINE DU NOM "TASSONNIÈRE" (VIENDRAIT DU "TASSON")**
- **RÉHABILITER SENTIER VICINAL RELIANT LE BOIS ET LA VOIE BLANCHE À BLAUGIES**
- **BÂTIMENT DE LA SUÛDE : LE CONSERVER ET Y INSTALLER UN PANNEAU DIDACTIQUE (ANCIENNE STATION DE POMPAGE ?) + Y PRÉVOIR UN WC POUR LES MARCHEURS**

RUE ROPAIX

Quels sont pour vous les points positifs en matière de mobilité ?

- La fluidité du trafic
- La vitesse adaptée des véhicules
- L'absence d'un trafic de transit
- L'espace dédié à la voiture est adapté
- La présence d'aménagements pour la sécurité routière
- Le sentiment de sécurité
- La présence d'aménagements piétons *ASSEZ VISIBLES MAIS PAS PLUS SÉCURISANT*
- La présence d'aménagements cyclistes *INSUFFISANT*
- L'offre suffisante en stationnement
- L'absence de stationnement
- Autres :

Quels sont pour vous les points négatifs en matière de mobilité ?

- L'engorgement du trafic *PASSAGE IMPORTANT AUX HEURES DE POINTE (PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE)*
- La vitesse élevée du trafic *NON RESPECT ET PEU DE VISIBILITÉ DE LA ZONE 30KM/H*
- La présence d'un trafic de transit
- L'espace dédié à la voiture est trop grand
- L'absence d'aménagements pour la sécurité routière *SÉCURISATION DES ACCÈS ET ABORDS DES COMMERCES*
- Le sentiment d'insécurité
- L'absence d'aménagements piétons
- L'absence d'aménagements cyclistes
- L'offre insuffisante en stationnement
- La présence de stationnement
- Autres :

Quels sont les caractéristiques des cheminements en mode doux ?

- La cohabitation possible entre cyclistes et voitures (trafic et vitesse peu élevés)
- La cohabitation impossible entre cyclistes et voitures (trafic et vitesse trop élevés) *COHABITATION POSSIBLE MAIS DIFFICILE (MARGUAGE SUGGÉRÉ)*
- La présence de trottoirs en suffisance
- L'absence de trottoirs
- Les trottoirs sont assez larges *COTÉ BOIS*
- Les trottoirs sont trop étroits *COTÉ ÉCOLE*
- Les trottoirs sont continus
- Les trottoirs ne sont pas continus
- La présence de traversées piétonnes
- L'absence de traversées piétonnes
- La présence de pistes cyclables
- L'absence de pistes cyclables
- Autres : *LA PRIORITÉ DE DROITE DE LA RUE DU TRIEUX EST DANGEREUSE. OR, C'EST LE DEUXIÈME ACCÈS POUR L'ÉCOLE*

Avez-vous des besoins particuliers pour la mobilité ?

- **SERRER LE CARREFOUR DE LA RUE DU TRIEUX POUR RÉDUIRE LA VITESSE**
- **AMÉLIORER L'ACCÈS AUX VÉHICULES (NOTAMMENT DE SECOURS) DANS LE BAS DE LA RUELLE TOTOMME**
- **REPLACER UNE PLAQUE AVEC LE NOM DE LA RUELLE**
- **AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA RUELLE COMME LIAISON INTÉRESSANTE VERS LA RUE SAUSSETTE**
- **ROUVRIRE LA RUELLE MODESTE RICHARD VERS LA VOIE DE SARS**
- **AMÉNAGER DU STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE DU PARKING PRIVÉ SITUÉ À COTÉ DE LA SALINE**
- **DANS LA PARTIE DU BOIS LONGEANT LA ROUTE**
 - **PRÉVOIR DES BANCS, TABLES ET OBSERVATOIRE**
 - **CRÉER UN CHEMINEMENT NATUREL DESCENDANT VERS LE RUISSEAU + PASSERELLE**
 - **AMÉNAGER UNE PLAINE DE JEUX + POTAGER CITOYEN**
- **FORMER UNE UNITÉ ENTRE PLACE ET ÉCOLE**
- **CRÉER UNE LIAISON CYCLABLE EN SITE PROPRE ENTRE LES RUES MORANFAYT ET CAUDERLOO**

Mélanie Vandendriessche,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie



Fondation Rurale
de Wallonie

Compte-rendu de la CLDR de Dour 1^{er} juin 2022 – 19h30 – Salle du conseil communal 29 juin 2022 – 19h - Visioconférence

Présences – 1^{er} juin

Présent(e)s :

Mesdames et messieurs Luc Anseau, Christophe Coquelet, Thomas Durant, Carlo Di Antonio, Christiane Gonnella, Christophe Lefèvre, Bernard Leroy, Alain Miraux, Liliane Nouvelle et Frédéric Szylar.

Madame Andréa Clantin – IDEA, auteur de projet pour la liaison Petit-Dour – Sars-La-Bruyère

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Mélanie Vandendriessche et Florentin Vincke - Fondation rurale de Wallonie

Excusé(e)s :

Mesdames et messieurs Francis Bossuyt, André Duray, Sylvianne Honorez, Vincent Loiseau, André Wéry et René Zoetaert.

Natagora

Présences – 29 juin

Présent(e)s :

Mesdames et messieurs André Duray, Christiane Gonnella et Christophe Lefèvre.

Monsieur Pierre Cornant – Service Urbanisme communal, relais du PCDR

Madame Elisa Ozzana – PNHP, chargée de missions

Florentin Vincke – Fondation rurale de Wallonie

Excusé(e)s :

Mesdames et messieurs Luc Anseau, Christophe Coquelet, Carlo Di Antonio, Thomas Durant, Sylvianne Honorez, Bernard Leroy, Vincent Loiseau, Alain Miraux, Eric Morelle, Fabian Ruelle et Jean Pierre Simon.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 16 mars 2022
- Piste cyclo-piétonne Petit-Dour – Sars-La-Bruyère : présentation de l'avant-projet par IDEA
- Cœur de Petit-Dour : résultats de la consultation citoyenne et sollicitation d'une convention en Développement rural
- Budget participatif : sollicitation des subsides de Développement rural
- Divers



Le quorum citoyen n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 1^{er} juin, une seconde réunion a eu lieu le 29 juin afin de valider les points à l'ordre du jour soumis au quorum, à savoir la sollicitation d'une convention pour le cœur de Petit-Dour et la décision de solliciter les subsides du Développement rural pour le lancement d'un budget participatif.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 16 mars 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Piste cyclo-piétonne Petit-Dour – Sars-La-Bruyère : présentation de l'avant-projet par IDEA

Andréa Clantin, ingénieure chez IDEA, auteur de projet, présente l'avant-projet de liaison entre le centre de Petit-Dour et celui de Sars-La-Bruyère.

La liaison se compose de 2 parties : la première, en marquage suggéré d'époxy rouge d'une largeur de 90 cm, démarre au croisement de la rue du Trieu et de la rue Ropaix, longe la rue Ropaix et se poursuit dans la rue du cimetière jusqu'au chemin à proximité de la ferme Gossuin. Cette portion s'étend sur 600m.

La deuxième partie est une piste cyclopiétonne en lieu et place du chemin à travers champs. La piste est donc en site propre, large de 3m et est en béton rouge brossé. Cette deuxième portion s'étend jusqu'à la limite de Frameries, juste avant le bois, soit sur 1700m. Des acquisitions pour l'emprise seront nécessaires, sur une largeur de 5m. Le remplacement des clôtures et talus est prévu dans le projet. Quelques aménagements de convivialité (tables et bancs) seront prévus par endroit.

Au niveau de la coupe type, la piste sera composée d'une sous-fondation faite d'un mélange de terre, ciment et au besoin de chaux, compactés sur une épaisseur de 20cm ; d'une fondation de 20cm en empierrement et d'une couche de béton rouge brossé anti-dérapante. Le béton a l'avantage d'avoir une bonne longévité, d'être régulier et de faciliter l'entretien. De chaque côté, les terres seront reprofilées pour créer une légère pente permettant à l'eau de s'évacuer.

La piste croise le chemin de Wasmes et le carrefour devra être aménagé : signalisation, revêtement coloré, bandes rugueuses, barrières de sécurité. Les accès agricoles seront renforcés (20cm de béton et armatures). Les arbres et haies existantes seront au maximum conservés.

Questions et remarques des participants

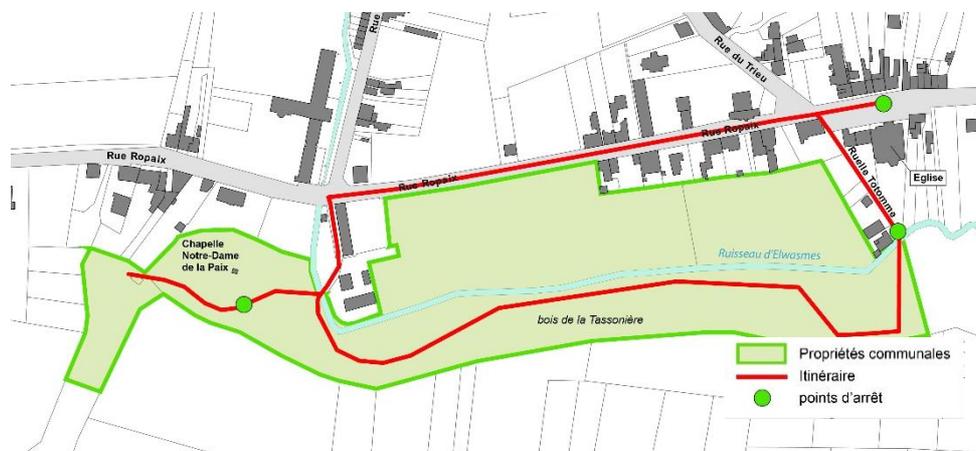
- Le marquage suggéré n'est pas très bien compris par les usagers ; il faudrait peindre des chevrons (forme de vélo par exemple) pour que cela soit plus explicite. Si ce n'est pas possible partout, il pourrait être envisagé de mettre le symbole au début du marquage, à chaque carrefour. Cela pourrait être envisagé dans le cadre de ce projet ainsi que pour le marquage réalisé entre Dour, Petit-Dour et Blaugies.
- Est-il permis de se garer sur le marquage suggéré ? Oui, il n'a aucune valeur réglementaire et n'est là que pour attirer l'attention des automobilistes sur la présence possible de cyclistes.
- Le carrefour de la piste avec le chemin de Wasmes risque d'être dangereux. Serait-il possible de prévoir un éclairage supplémentaire ? Andréa Clantin propose de budgéter un éclairage intelligent à ce niveau.
- La piste cyclopiétonne passe au milieu des champs où aucun éclairage n'existe ni n'est prévu. Serait-il possible d'estimer ce que coûterait une piste disposant d'un marquage photoluminescent sur la largeur totale ou sur une ligne centrale ?

- La rue du Cimetière n'est pas le chemin le plus intuitif pour les cyclistes. Il faudrait pouvoir poursuivre par le sentier 71 qui débouche à la rue du Trieu ou par la voie de Sars et revenir à la place par la rue Cauderloo. Le sentier 71 nécessiterait de nouvelles acquisitions et un passage dans les cultures. La voie de Sars ne nécessite des aménagements que sur un court tronçon actuellement empierré mais constitue un détour pour rejoindre la place. Il faudrait estimer ce que coûteraient les deux alternatives.
- De plus, le passage en bande suggérée dans la rue du cimetière risque d'être mis à mal par le nombre élevé de voitures de riverains se stationnant en bordure de voirie en fin de journée.
- Attention toutefois à ne pas déborder du principe de base du projet, qui vise à relier le centre de Petit-Dour et à faire la jonction avec la signalisation existante à la rue Ropaix.
- La piste est prévue sur une largeur de 3m alors que le SPW n'impose que 2.5m. Est-ce un souhait du service Travaux pour faciliter l'entretien ? Si ce n'est pas le cas, il serait judicieux de réduire la largeur, ce qui pourrait peut-être réduire le coût.
- Comment coordonner ce projet avec l'aménagement du cœur de Petit-Dour prévu en prochaine convention de Développement Rural ? Ce point sera à déterminer si le marquage suggéré reste envisagé sur la rue Ropaix.
- Des liens ont-ils été faits avec le projet d'aménagement du bois de Colfontaine ? Oui, le projet sera en lien avec la connexion cyclable vers Marie Boulette. L'entreprise sera bientôt désignée pour ce projet. Le bourgmestre signale qu'un accord a été trouvé entre les Communes de Dour, Frameries et Colfontaine pour l'aménagement du parking et du pavillon des chasseurs. Par ailleurs, un autre tronçon cyclable est à l'étude entre le terrain de football de la rue Moranfayt et la route d'Offignies, via l'ancienne voie de tram.

L'avant-projet sera revu en fonction des suggestions proposées.

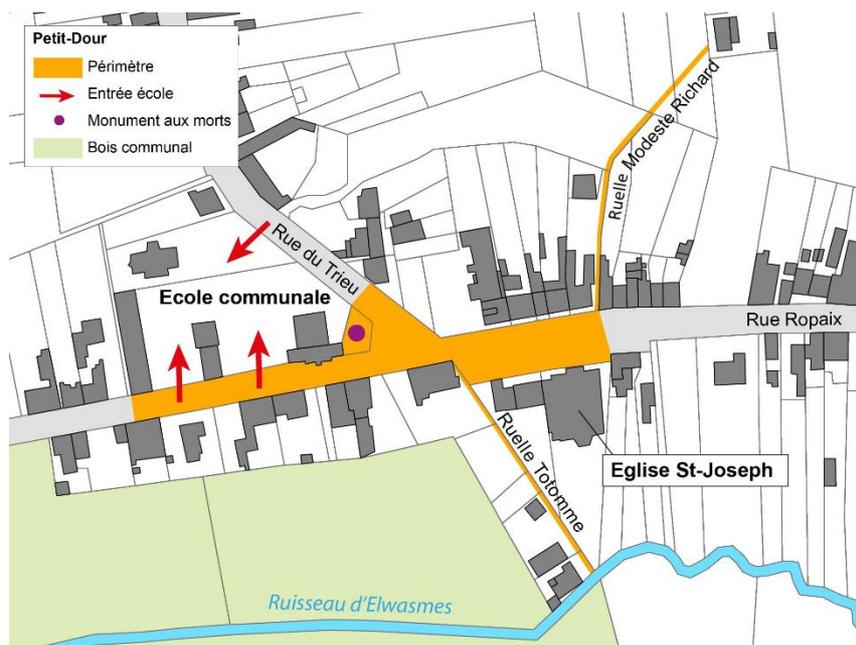
3. Cœur de Petit-Dour : résultats de la consultation citoyenne et sollicitation d'une convention en Développement rural

Le 19 mars 2022, 10 membres de la CLDR (pour certains également impliqués dans le groupement PCDN et dans la CCATM) ainsi que 17 habitants de Petit-Dour et le représentant de la Division nature et forêt – Secteur Dour ont participé à une visite de terrain au cœur de village et dans le bois de la Tassonière. La boucle effectuée est reprise sur la carte ci-dessous, au départ de la place de Petit-Dour. La visite s'est clôturée par une visite supplémentaire de la ruelle Modeste Richard.



Suite à cette visite de terrain, deux périmètres de travail ont été identifiés : le cœur du village et le bois de la Tassonière.

- La place et les voiries principales



La réflexion sur le périmètre de la place est élargie aux abords de l'école, au carrefour de la rue du Trieu et aux ruelles Totomme et Modeste Richard. Les principaux atouts et faiblesses relevés sont :

Atouts	Faiblesses
L'identification d'une place centrale	La circulation et la vitesse excessives
La présence d'un arrêt de bus	La saturation du stationnement
Le patrimoine à proximité (église, monument aux morts)	La minéralisation de la place
La présence de l'école	
La possibilité de balades au départ de la place	

Sur cette base, trois principes sur lesquels travailler sont établis :

- ⇒ Sécurité
 - Resserrer le carrefour de la rue du Trieu
 - Ralentir la vitesse sur la rue Ropaix
 - Sécuriser la circulation des usagers faibles
 - Faciliter l'accès des services de secours au bas de la ruelle Totomme
- ⇒ Convivialité
 - Créer une unité graphique de la place vers l'école
 - Intégrer du mobilier urbain
 - Végétaliser l'espace
- ⇒ Mobilité douce
 - Ajouter du stationnement vélo
 - Réhabiliter les cheminements doux : vers Blaugies, ruelle Modeste Richard vers la Voie de Sars, vers Moranfay – Cauderloo
 - Intégrer la signalisation

Au sujet des connexions de mobilité douce, la réflexion pourrait soit entrer dans le cadre de ce projet, soit dans un autre contexte.

- **Le bois et les sentiers**

La zone boisée appartenant à la commune est intégrée au périmètre.

Atouts	Faiblesses
- Possibilités de promenades	- Présence de plantes invasives par endroit
- Possibilités de déplacement utiles	- Risques de ruissellement
- Présence du ruisseau et des étangs	- Passage de motos
- Zone nature 2000	
- Présence de l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Paix	

De nouveau, trois principes de réflexion sont identifiés :

- ⇒ Aire de convivialité – de jeu
 - Installer des tables de pique-nique et des bancs aux points de vue intéressants
 - Aménager un espace de détente symbolique à l'emplacement de la chapelle Notre-Dame de la Paix
 - Installer des éléments de loisirs pour les enfants
- ⇒ Cheminement le long du ruisseau et accès aux étangs
 - Créer une boucle de promenade dans le bois et aux abords
 - Conserver l'aspect actuel du sentier dans le bois
 - Conserver l'aspect favorable à la biodiversité des étangs
- ⇒ Panneaux didactiques
 - Mettre en valeur le patrimoine en présence (chapelle Notre-Dame de la Paix, origine du nom « Tassonière », bâtiment de la SWDE)

Suite à cette visite de terrain et aux pistes qui en sont ressorties, le travail s'est poursuivi en collaboration avec les services communaux. Certains points de réflexion supplémentaires ont été abordés.

- Le sentier le long du ruisseau devrait être induré (béton ou asphalte) pour permettre un accès aisé et éviter les dégradations en cas de montée des eaux du ruisseau ;
- La sécurisation de la circulation des usagers doux le long de la rue Ropaix pourrait être assurée par une voie cyclo-piétonne faisant la liaison avec le bois via l'accès longeant la Saline ;
- Deux aires de convivialité pourraient prendre place aux entrées du bois via la ruelle Totomme et l'accès longeant la Saline, afin de conserver l'aspect naturel des étangs et de ses abords ;
- La liaison ruelle Modeste Richard – Voie de Sars pourrait être rendue possible.

Suite à cette présentation globale des résultats de la consultation et des réflexions qui en ont découlées, plusieurs questions et commentaires sont énoncés par les membres de la CLDR :

- Le sentier existait auparavant, sans être induré. La volonté est de préserver l'aspect naturel du sentier longeant le ruisseau via un tracé enherbé ou empierré.
- La fiche-projet du PCDR relative à la chapelle Notre-Dame de la Paix relève davantage du patrimoine et ne pourrait être négociée en Développement rural à part entière, c'est pourquoi il est intéressant d'intégrer la réflexion sur l'aménagement de cet espace dans le cadre du projet du cœur de Petit-Dour. Par contre, l'accessibilité à la chapelle reste problématique.

- Les idées d'aménagement de la rue Ropaix et de la ruelle Modeste Richard en faveur de la mobilité douce sont retenues. La voirie conservera bien deux sens de circulation, la largeur de la route le permettant.
- La réflexion de créer deux aires de convivialité plutôt qu'une seule est également retenue.
- À noter que le projet privé de réhabilitation de l'église en logements prévoit la création de places de parking privées à l'arrière de l'édifice.
- L'accessibilité de la ruelle Totomme pourrait être améliorée par la suppression d'un poteau d'éclairage réduisant la largeur du passage à cet endroit.
- Il serait intéressant de connaître l'origine de la citerne/du puits présent au milieu du bois et voir si cela vaut la peine de mettre cet élément en valeur via un panneau explicatif, par exemple.

Les prochaines étapes concernant ce projet sont :

- La réalisation de l'estimation budgétaire du projet ;
- L'approbation de la fiche-projet par le collège communal ;
- La sollicitation de la convention-exécution auprès du SPW.

Une fois la convention-exécution obtenue, un auteur de projet sera désigné.

4. Budget participatif : sollicitation des subsides du Développement rural

La nouvelle circulaire relative aux ODR permet aux communes ayant un PCDR actif de solliciter un subside wallon pour l'organisation d'un budget participatif sur son territoire. Les modalités pour bénéficier de cette subvention sont présentées.

Concrètement, la commune peut obtenir jusqu'à 10.000€ de subsides, sur le principe d'1 € versé par la Région wallonne pour 1€ communal. Le budget participatif prend la forme d'un appel à projets destiné aux citoyens.

Plusieurs exemples de projets sont présentés. Ceux-ci peuvent prendre des formes diverses : création d'un terrain de pétanque pour plus de convivialité, restauration et mise en valeur d'un élément du patrimoine, amélioration d'un espace public, ... Le but principal étant d'œuvrer à l'amélioration du cadre de vie. Au niveau des services communaux, la volonté est d'avoir des projets durables sans entretien excessif (pas de plantations, par ex.).

Pour répondre à l'appel, les projets devront être portés par une entité juridique reconnue ou par un groupement de minimum 5 citoyens et doivent prendre place sur une parcelle communale. C'est la CLDR qui constitue le comité de sélection selon un règlement type rédigé par la Région wallonne.

Les membres de la CLDR marquent leur intérêt pour cette démarche et sollicitent la Commune pour qu'un budget participatif de 20.000€ soit initié en 2023.

5. Divers

L'acquisition du terrain situé à proximité du sentier Plantis Jacquette est en cours. L'acte d'achat passera au Conseil communal du 20/06 et sera signé le 28/06. La CLDR et le PCDN seront consultés sur ce projet dont les plantations pourraient être prévues avant le printemps 2023.

Carlo Di Antonio remercie les participants et clôture la réunion.

Mélanie Vandendriessche,
Florentin Vincke,
Fondation rurale de Wallonie